

Lettre ouverte du Directeur exécutif du COI aux organisateurs de concours et à leurs participants

Le Conseil oléicole international (COI) est l'organisation internationale à laquelle ses 17 Membres (soit un ensemble de 44 pays), représentant 98 % de la production mondiale d'huile d'olive et 97 % des exportations mondiales, ont confié diverses missions, notamment la définition des différentes catégories d'huile d'olive en vue de la normalisation de leur commerce international et la promotion générique des produits oléicoles.

C'est à ce titre que le COI a lancé en 2000 un concours international dénommé Prix à la qualité Mario Solinas, en l'honneur de l'un des principaux promoteurs de l'analyse sensorielle de l'huile d'olive vierge, dans l'objectif de promouvoir l'excellence des huiles d'olive vierges extra en récompensant celles aux meilleures caractéristiques organoleptiques.

On trouve aujourd'hui de nombreux autres concours, issus d'initiatives publiques ou privées, qui poursuivent ce même objectif.

Toutefois, certains reposent sur des règles d'organisation qui ne permettent ni de s'assurer que les échantillons présentés sont représentatifs d'une production commerciale réelle ni de bénéficier d'une évaluation par des professionnels reconnus en analyse sensorielle, ce qui est de nature à créer plus de confusion que de véritable intérêt pour le distributeur et le producteur, voire pour le consommateur en général.

Face à la multiplication de ces concours à la qualité, le COI envisage soit de proposer son parrainage à ceux qui accepteront de respecter un certain nombre de conditions jugées minimales, notamment en termes de représentativité des échantillons présentés et de compétence des dégustateurs, soit de publier une recommandation à disposition de ceux qui voudront en faire usage.

L'objectif de cette démarche, qui s'inspire de ce que fait une autre organisation internationale aux objectifs similaires en termes de normalisation et promotion des produits dont elle a la charge, à savoir l'Organisation internationale de la vigne et du vin, est de mettre des outils fiables à la disposition des distributeurs et des consommateurs qui choisissent d'acheter des huiles primées et de permettre aux lauréats de bénéficier d'une plus grande visibilité internationale.

Ce faisant, l'ambition du COI est de favoriser la connaissance des huiles d'olive vierges extra de qualité, d'encourager leur production et leur consommation, de faire connaître les caractéristiques des huiles d'olive des différents pays, d'améliorer les connaissances techniques et scientifiques des producteurs et de contribuer à l'expansion de la culture des produits oléicoles.

Après avoir invité les jurys de dégustation à faire part de leurs commentaires sur ce projet de programme de parrainage (disponible ici : [RÈGLES PATRONAGE COI - CONCOURS À LA QUALITÉ](#)), le COI s'adresse aujourd'hui aux institutions organisatrices de concours d'huile d'olive vierge extra et aux participants à ces

concours, pour qu'ils fassent part de leurs observations par écrit à l'adresse iooc@internationaloliveoil.org avant le 8 juin prochain à midi (heure de Madrid).

Les commentaires reçus seront transmis aux représentants du Comité consultatif sur l'huile d'olive et les olives de table du COI à l'occasion de leur prochaine réunion, prévue le 12 juin 2015 dans le cadre de l'Expo de Milan puis au Conseil des Membres du COI la semaine suivante.

Source : <http://www.internationaloliveoil.org/news/view/682-year-2015-news/592-lettre-ouverte-aux-organisateurs-de-concours-et-a-leurs-participants>